



CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 décembre 2020

COMPE-RENDU DE SEANCE

L'an deux mil vingt, le dix-huit du mois de décembre à dix-huit heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 14 décembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

Présents : Monsieur Hervé DARRIGADE, Monsieur Etienne MOZUL 1^{er} adjoint, Madame Caroline JAY 2^{ème} adjointe, Madame Marie PE, Madame Christel PAGEOT, Madame Sylvie POMMIES, Madame Virginie RECART, Monsieur Mickaël PIONETTI, Monsieur Mohamed BEKAOUI et Monsieur Patxi LUBERRIAGA.

Absents Excusés : M. Maxime CAFFRAY, M. Yves SERVOIS, Mme Laure AURRIAC ;

Procurations : M. Maxime CAFFRAY à M. Patxi LUBERRIAGA, M. Yves SERVOIS à M. Etienne MOZUL, Mme Laure AURRIAC à M. Mickaël PIONETTI ;

Secrétaire de séance : M. Etienne MOZUL.

Date de la convocation : 14/12/2020

Date de l'affichage : 14/12/2020

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10

Nombre de membre ayant une procuration : 3

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Validation et signature du compte rendu du 27 novembre 2020 ;
- Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations ;

Délibérations :

- 18122020-01 – Intégration de la voirie et des espaces verts du lotissement Bergay dans le domaine public communal ;
- 18122020-02 – Décision modificative n° 1 lotissement Bernay ;
- 18122020-03 – Adhésion à un groupement de commande pour la gestion technique des E.R.P. ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Etienne MOZUL propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 27 novembre dernier à la signature des élus.

Après signature du registre des procès-verbaux par les élus, le Maire ouvre la séance.

Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations (article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales) :

• **Décision n° 2020-19** : de signer un marché de travaux pour la réhabilitation de l'éclairage du mur à gauche avec l'entreprise ORTIZ Frédéric de Saubusse pour un montant de 35 900.20 € TTC

• **Décision n° 2020-20** : de signer le renouvellement d'un bail agricole pour 9 ans avec M. LUBET Patrice sur la parcelle de Barthes à foin cadastrée G 98 d'une contenance de 95 ares 35 centiares pour un montant de loyer de 81 € à l'année actualisable en fonction de l'indice des fermages.

Délibération n°18122020-01– Intégration de la voirie et des espaces verts du lotissement Bergay dans le domaine public communal.

Le lotissement Bergay est terminé. Les dernières écritures comptables doivent solder définitivement le lotissement. A ce titre, il est nécessaire de passer les écritures d'intégration de la voirie et des espaces verts du lotissement dans le domaine public communal.

Le montant de la voirie et des espaces verts s'élève à la somme de 183 442.95 € HT conformément aux prix du marché de travaux de Bautiaa et de Gonelle.

Monsieur le maire propose de valider ce montant et de l'autoriser à passer les écritures d'intégration.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération 18122020-02 – Décision modificative n° 2 du lotissement Bergay

Dans le cadre du lotissement Bergay et afin de finaliser les écritures d'ordre de variations de stocks, il est nécessaire d'abonder les comptes de variations de stocks de 86 centimes :

Dépenses Investissement :

3555 (040) : 0.86

Recettes investissement :

3555 (040) : 0.86

Dépenses fonctionnement

71355 (042) : 0.86

Recettes fonctionnement :

71355 (042) : 0.86

Cette somme de 86 centimes correspond à un arrondi de TVA restitué.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 18122020-03 – Adhésion au groupement de commande avec le CDG pour la gestion technique des ERP

Dans le contexte financier et économique contraint actuel que subissent les collectivités territoriales, plusieurs communes, relayées par l'Association des Maires des Landes (AML), ont sollicité le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes (CDG40) en vue de proposer une convention d'adhésion à un groupement de commandes pour des prestations de services de vérifications et de contrôles réglementaires

périodiques et de maintenance sur les établissements recevant du public : vérifications électriques annuelles notamment.

Dans le cadre de cette procédure de groupement de commandes, la convention précise :

- L'organisme qui assure le rôle de coordonnateur du groupement : dans le cas présent le CDG 40 ;
- Les missions du coordonnateur ;
- Les rôles dévolus à chacun des membres ;
- Les modalités et critères de prise en charge financière revenant à chaque personne publique membre de ce groupement.

C'est sur cette base que monsieur le Maire propose que la commune adhère à cette convention et de l'autoriser à la signer.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 19 heures.

Le Maire,